

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 FEVRIER 2017 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15
- en exercice : 14
- présents : 12

L'an deux mil dix-sept et le lundi vingt février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

10 février 2017

Présents : 12

CAMOIN Josiane
AUBOSSU Solange
MACIEJEWSKI Noël
VOLLE Georges

MASSEBEUF Richard

MIALON Michel
CLAUZIER Laurence
PARGOIRE Caroline

ROURESSOL Raymond

GUYON Marc
JOANNY Patrick
VIALLE Yvette

Date d'affichage

10 février 2017

Absents : 2

PONCE Marie-Thérèse

CHAREYRE Fabrice

Procurations : 2

CHAREYRE F. à PAGOIRE C.

PONCE M. T. à GUYON M

Secrétaire de séance élue :

VIALLE Yvette

En début de séance, le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

1/ M14 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016

Résultat de Fonctionnement :	Recettes de l'exercice :	709 287.89 €
	Dépenses de l'exercice	452 938.14 €

		+ 256 349.75 €
Résultat d'Investissement :	Recettes de l'exercice :	635 943.92 €
	Dépenses de l'exercice	228 159.29 €

		+ 407 784.63 €
TOTAL GENERAL		+ 664 134.38 €

2/OBJET : M49 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016

Résultat de Fonctionnement :	Recettes de l'exercice :	228 650.62 €
	Dépenses de l'exercice	184 737.42 €

		+ 43 913.20 €
Résultat d'Investissement :	Recettes de l'exercice :	512 839.40 €
	Dépenses de l'exercice	99 823.84 €

		+ 413 015.56 €
TOTAL GENERAL		+ 456 928.76 €

3/OBJET : Subventions 2017 aux Associations de la Commune et à l'APIPAV

Le Maire rend compte de la réunion de la Commission « Associations » du 13 février dernier. Après avoir vérifié le caractère complet de l'ensemble des dossiers de demande de subvention déposés par les associations, la Commission propose que l'évolution du montant des subventions allouées tienne compte de leur implication lors de la fête du 14 juillet, la fête des enfants et des activités périscolaires.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les subventions ci-dessous pour 2017 :

1	ACCA (Chasse)	de St Didier	210 €
2	Au Fil des pages (Bibliothèque)	de St Didier	900 €
3	Les Randonneurs de Jastres	de St Didier	200 €
4	APRES	de St Didier	200 €

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour – 2 abstentions : M. GUYON et M.T. PONCE) vote les subventions ci-dessous pour 2017 :

5	UFAC (Ancien Combattant)	de St Didier	270 €
6	Un Sourire en chantant (Chorale)	de St Didier	350 €
7	FCSO (Football Club de St Didier)	de St Didier	2 700 €
8	Les Rendez-Vous du Jeudi	de St Didier	270 €
9	St Didier Patchwork	de St Didier	350 €

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour – 3 abstentions : M. GUYON, M.T. PONCE, L. CLAUZIER) vote les subventions ci-dessous pour 2017 :

10	Club de Gym	de St Didier	330 €
----	-------------	--------------	-------

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour – 4 abstentions : M. GUYON, M.T. PONCE, J. CAMOIN, Y. VIALLE) vote les subventions ci-dessous pour 2017 :

11	Club des Aînés de la Plaine	de St Didier	350 €
----	-----------------------------	--------------	-------

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour - 2 abstentions : M. GUYON et M.T. PONCE - R. MASSEBEUF et N. MACIEJEWSKI membres de Cool Danse n'ont pas participé aux débats ni pris part au vote) vote les subventions ci-dessous pour 2017 :

12	Cool Danse	de St Didier	270 €
----	------------	--------------	-------

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour – 3 abstentions : M. GUYON, M.T. PONCE et P. JOANNY) vote les subventions ci-dessous pour 2017 :

- Vu le courrier en date du 12 avril 2015 de l'ancien Président de l'Amicale Laïque proposant de financer intégralement les séances d'éveil musical,
- Vu la proposition en date du 18 mai 2016 des dirigeants actuels de l'Amicale Laïque de participer, pour moitié, au financement des séances d'éveil musical des enfants de l'école, la subvention attribuée est donc réduite du montant de leur participation, soit 844 € :

13	Amicale Laïque	de St Didier	2 140 €
----	----------------	--------------	---------

14	Country Passion St Didier	Pas de subvention sollicitée en 2017	
----	---------------------------	--------------------------------------	--

TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE 8 540 €

Il est ensuite procédé, à l'unanimité :

- au vote de la subvention annuelle attribuée à l'Association du Personnel Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals : **63.50 €** par agent souhaitant adhérer ;
- au vote de la subvention annuelle attribuée à l'Association Syndicale Autorisée du Domaine de Ville : **762 €** à imputer au compte 65737.

4/OBJET : Demandes de subventions diverses

Monsieur le Maire fait part de deux demandes de subvention présentées par :

- ANOPEX pour l'aide à l'achat du drapeau ANOPEX pour le département de l'Ardèche ;
- L'Association Club des Aînés de Saint-Privat pour l'édition d'un livre « Passions de Fil » ;
- l'association des jeunes Sapeurs-Pompiers d'Aubenas pour l'organisation de son vingtième anniversaire.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces demandes de subvention.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention de 100 euros à l'association ANOPEX pour l'aide à l'achat d'un drapeau compte tenu de leur présence aux différentes cérémonies commémoratives ;
- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par le Club des Aînés de Saint-Privat pour l'édition du livre « Passions de Fil » considérant la volonté des élus de soutenir prioritairement les associations de la commune.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (12 voix pour et 2 abstentions : L. CLAUZIER et P. JOANNY) :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'association des jeunes Sapeurs-Pompiers d'Aubenas pour l'organisation de son vingtième anniversaire.

5/OBJET : Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention de passage des travaux AEP et EU de la RN102

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif de la route nationale 102, le tracé initial des conduites a dû être modifié en raison des difficultés à obtenir les autorisations nécessaires à l'abattage des platanes.

Une solution alternative a été trouvée en passant dans des parcelles privées. Il rappelle la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2015 autorisant le Maire à signer des conventions de passage avec trois propriétaires. Cependant, il convient de délibérer à nouveau afin d'autoriser le Maire à signer la convention avec Monsieur Jean LANTUS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention de passage avec les propriétaires des parcelles situées le long de la route nationale 102 concernés par le passage des canalisations d'eau potable et d'assainissement collectif, à savoir :

Nom – Prénom	N° de parcelles concernées
M. Jean LANTUS	A 1050 et 1137

- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette servitude de passage ;
- dit que les frais afférents à ces servitudes de passage seront pris en charge par la commune.

6/ OBJET : Approbation marché de travaux RN102

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la Route Nationale 102 ont dû être interrompus et le marché résilié en raison de la découverte d'amiante sur le réseau d'égout et d'un problème de structure des anciens trottoirs engendrant des difficultés techniques de goudronnage et des coûts supplémentaires remettant en cause l'économie du marché.

Monsieur le Maire rajoute qu'une nouvelle procédure de consultation a été lancée pour une reprise des travaux au printemps, après la réouverture du tunnel sous Bazza.

Dans le cadre de ces travaux, la procédure utilisée pour la mise en concurrence des entreprises est celle de la procédure adaptée.

Trois entreprises ont présenté une offre.

Suite à la séance d'ouverture des plis du 16 février dernier et à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'entreprise ISSARTEL TP d'Aubenas pour un montant H. T. de 165 000.25 € (198 000.30 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le marché à intervenir entre la Commune et l'entreprise ISSARTEL T. P. pour un montant H. T. de 165 000.25 € ;
- **Autorise** le Maire à signer le marché correspondant et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

7/OBJET : Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne pour l'achat de terrains pour la création d'un Centre Bourg.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 décidant de l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 1744 et 1746 appartenant aux consorts TOURVIEILLE pour un montant de 300 000 € dans le cadre du projet de création d'un Centre Bourg.

Le Maire explique que ce projet pourrait faire l'objet d'une aide de la Région Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 40 % de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** le concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux de 40 % pour le financement de cette opération ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

8/OBJET : Achat terrains aux consorts TOURVIEILLE

Cette délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016.

Il convient de rajouter la parcelle cadastrée section A n° 330 qui a été omise dans la délibération précédente.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de création d'un centre bourg il est prévu l'achat de parcelles de terrain appartenant aux consorts TOURVIEILLE, chemin de la Tourasse actuellement classés en zone AUF du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Parcelle cadastrée section A n° 330 d'une contenance de 871 m²
 - Parcelle cadastrée section A n° 333 d'une contenance de 8 370 m²
 - Parcelle cadastrée section A n° 1744 d'une contenance de 227 m²
 - Parcelle cadastrée section A n° 1746 d'une contenance de 4 412 m²
- Soit une surface totale de 13 880 m².**

L'acquisition de ces parcelles de terrain est consentie et acceptée au prix de 300 000 € (trois cent mille euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- . 13 voix pour
- . 1 abstention : L. CLAUZIER
- décide de l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 330, 333, 1744 et 1746 au prix de 300 000 € ;
- autorise le Maire à signer les documents d'arpentage et actes notariés relatifs à ces acquisitions ;
- dit que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la commune ;
- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget communal ;
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le Maire fait le compte rendu de la réunion cantonale qui s'est tenue à Saint-Didier le jeudi 16 février dernier en présence de Mme la Sous-Préfète, Mme la Députée Sabine BUIS et les maires du canton. De nombreux points ont été abordés, notamment les demandes de subventions DETR2017 aux services de l'Etat.

- Les marchés de travaux de l'extension de la maison paramédicale ont été signés par les entreprises. Les travaux devraient débiter prochainement pour se terminer dans le courant du mois de juillet.
- Le Maire informe l'assemblée qu'un kinésithérapeute recherche des locaux vacants sur la commune afin d'y installer son cabinet.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) relatif aux transferts des pouvoirs de police. Après discussion, il est décidé de transférer au Président de la CCBA les pouvoirs de police administrative suivants :
 - . Collecte des déchets
 - . Assainissement non-collectif
 - . Aires d'accueil des gens du voyage
 Un arrêté du Maire sera pris dans ce sens.
- Solange AUBOSSU signale que des véhicules roulent à des vitesses excessives sur le chemin des Prades, elle demande d'étudier la possibilité de mettre en place des dos d'ânes.
- Les travaux de sécurisation du carrefour SABATON ne sont toujours pas commencés. Le Maire rappelle que ces travaux sont portés par la CCBA. Le bon de commande correspondant n'est pas encore signé.....Un courrier sera adressé au nouveau vice-président de la CCBA en charge des travaux de voirie afin que ce chantier débute dans les meilleurs délais.
- Eclairage public du passage piéton vers la gare routière : le propriétaire de la maison côté Saint-Didier ne veut pas de lampe sur sa façade et les établissements GINHOUX ne veulent pas de poteau de leur côté....La solution serait-elle un poteau (côté Aubenas) sur le trottoir ?
- Le Maire rappelle que sur la profession de foi, les élus s'étaient engagés à mettre en place un conseil municipal d'enfants, un conseil des sages et de favoriser les réunions de quartiers. Un travail sera fait en ce sens.
- Le Maire donne lecture du courrier de Raymond ROURESSOL qui souhaite laisser la main pour l'organisation des festivités du 14 juillet. Le Maire le remercie pour le travail accompli. Un appel à candidatures est lancé pour savoir qui veut prendre le relai et mener la commission « festivités ». Michel MIALON se porte volontaire et compte sur l'ensemble des membres de la commission et des élus pour l'épauler dans cette tâche. Raymond ROURESSOL indique qu'il donnera à la commission tous les éléments pour travailler au mieux. (Réunion de la commission festivités à prévoir)
- Nettoyage de berges de la rivière Ardèche : samedi 8 avril 2017 à partir de 9 h 30. Prévoir une réunion d'organisation.
- Quelques dates :
 - . Prochain conseil municipal : lundi 10 avril 2017 pour le vote des budgets 2017
 - . Election présidentielle : 23 avril et 7 mai 2017
 - . Elections législatives : 11 et 18 juin 2017
 Les élus sont invités à faire part de leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40
A Saint Didier sous Aubenas, le 23 février 2017

Le Maire,

Richard MASSEBEUF

